

**Extrait du registre  
des délibérations de la commune de Brécly  
séance du 5 février 2026**

**Date de la  
convocation**  
23/01/2026

**Date d'affichage**  
23/01/2026

**Nombre de membres**  
Afférents au Conseil  
Municipal : 14  
En exercice : 14  
Présents : 13  
Votants : 14

**Réf : 2026\_04**

**A l'unanimité**  
Pour : 14  
Contre : 0  
Abstentions : 0

**Mention exécutoire :**  
**Oui**  
Acte rendu exécutoire  
après dépôt en  
préfecture de Bourges le

**11 FEV. 2026**

L'an 2026 et le 5 février à 19 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances (salle de réunion de la mairie), sous la présidence de Mr Christian FERRAND, maire.

Présents : Mme BRAS Elodie, CACHO Magalie, CAMUZAT Aurélie, , DEROUET Catheline, JOUAN Séverine, ; MM BOUGRAT Patrick, FERRAND Christian, GANGNERON Antoine, LAUNAY Aurélien, MILLIET Thomas, MOUROUX Francis, POISSON Gérard, SARREAU Philippe

Excusée : Mme CHOLLET Fanny (a donné pouvoir à Catheline DEROUET)

Secrétaire de séance : Mme Magali CACHO

**Vente d'un terrain communal : ajout d'une mention à la délibération 2025\_43**

Le Conseil Municipal, lors de séances précédentes, avait validé la vente de deux terrains à un habitant de la commune souhaitant les acquérir (Mr Paul FLOQUET).

Le bornage (payé par l'acheteur) a été réalisé.

Mais la délibération 2025\_43 ne donnait pas pouvoir au Maire pour signer tous les documents relatifs à cette vente.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide (12 voix pour, une abstention : Mr Aurélien LAUNAY)

- la vente de la parcelle ZM147, d'une superficie de 1 065m<sup>2</sup>
- la vente de la parcelle B723, d'une superficie de 6 265m<sup>2</sup>
- au tarif de 0.70€ par mètre carré
- à Mr Paul FLOQUET

La vente totale s'élève donc à **5 131€**.

Et donne au Maire le pouvoir de signer tous les documents relatifs à cette vente.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus,  
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme,  
En mairie, le **11 FEV. 2026**

Le Maire



Le secrétaire de séance



Diffusion sur le site Internet de la commune le **11 FEV. 2026**